

.Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 1^{er} avril 1988 en Préfecture de Mâcon
Agréée au titre des articles L141-1 & L142-1 du code de l'environnement dans le cadre
Géographique du département de Saône & Loire

Président : Yves DURAND – Tel. 06 85 79 83 56 - yves.durand@ydconseil.fr

Adresse postale : APVLC, c/o Monsieur Denis LAFOND Argerot, 71250 Cluny

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 juin 2025

Salle des Griottons à Cluny

Ordre du jour

Accueil et présentation de l'APVLC

Rapport Financier

Rapport moral

Dossiers en cours :

- Bruit du TGV à Cluny
- SCoT et PLU
- Les antennes (Berzé et Cluny)
- Les énergies renouvelables
- Discussions

Appel à candidatures et renouvellement du CA

Le Président Yves Durand ouvre la séance

Message de bienvenue.

En déclarant ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2025 de l'APVLC,
Mesdames et Messieurs les adhérents, chers amis, les membres du Bureau de
l'APVLC se joignent à moi pour vous remercier de votre présence.

Je remercie tout particulièrement les élus et les présidents d'associations qui nous
ont fait l'honneur de participer.

Présentation de l'APVLC

- Qui sommes-nous ?
 - Une association loi 1901, déclarée en préfecture depuis 1988, et agréée sur le plan départemental depuis 2002.
- Quelle est notre raison d'être ?

- o Lutter contre toutes les formes de nuisances, présentes et à venir, et protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants.
 - o Aider des collectifs locaux à se constituer et leur fournir une aide juridique et technique dans leurs requêtes.
 - o Quantifier les niveaux de nuisances à l'aide d'appareils de mesure (ex : bruit, ondes...)
- Quels sont nos interlocuteurs ?
 - o Nos interlocuteurs sont d'une part les particuliers ou les collectifs et d'autre part les élus et instances publiques
 - o L'agrément départemental obtenu depuis 2002 nous permet de participer à différentes commissions des instances publiques (Préfecture, Communauté de communes, Mairies (ex : PLU))

Rapport financier par Denis LAFOND

Bilan 2024_et budget 2025

ASSOCIATION DE PROTECTION DU VAL LAMARTINIEN ET DU SITE DE CLUNY

RAPPORT FINANCIER 2024

Situation des comptes au 31.12.2023 26903,31 €

Recettes 2024

Dons et cotisations	4095,00 €	
Subventions	110,00 €	
Produits financiers	695,80 €	
	<u>4900,80 €</u>	4900,80 €

Dépenses 2024

Frais de fonctionnement	1 036,83 €	
Assurance RC	338,99 €	
Frais avocat	720,00 €	
adhésions associa	100,00 €	
	<u>2195,82 €</u>	2195,82 €

Résultat 2024	<u>2704,98 €</u>	2704,98 €
---------------	------------------	-----------

Situation au 31.12.2024	<u>29608,29 €</u>	
--------------------------------	-------------------	--

Rapport établi par Denis LAFOND, Trésorier

ASSOCIATION DE PROTECTION DU VAL LAMARTINIEN ET DU SITE DE CLUNY

BUDGET PREVISIONNEL 2025

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de fonctionnement	1400.00 €	Dons et cotisations	2850.00 €
Assurance RC	340.00 €	Subventions	140.00 €
Frais de déplacement	150.00 €	Produits financiers	300.00 €
Honoraires d'avocat	1400.00 €		
Total Dépenses	3290.00 €	Total Recettes	3290.00 €

Budget établi par Denis LAFOND, Trésorier.

Résolution 1 : *L'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité au Trésorier pour le rapport financier*

Rapport Moral du Président

- **Réunions du CA**

Le CA se réunit en moyenne tous les 2 mois.

- **Les principales actions ont porté sur :**

- **Le dossier bruit TGV**
- **Enquête publique du SCoT**
- **Antenne à Berzé la Ville**
- **Les travaux d'élargissement de la RCEA**
- **Suivi des dossiers sur les énergies renouvelables.**
- **Relations avec la Préfecture.**
 - Rencontre avec la Secrétaire Générale le 20 mai. Point sur les différents dossiers et échanges informels.
 - Participations au CODERST, CDAC, Carrières et aux principales commissions de la CDNPS en tant que titulaires et suppléants.

- **Les axes que nous souhaitons développer**

- **Collaboration avec les associations et collectifs du département**
 - APVN, Présence, VVVV, Vent de Sottise, Nature et Horizons
- **Mieux nous faire connaître et mieux communiquer.**
 - Un nouveau site apvlc.org a été créé
 - Des articles dans la presse régionale
 - Participation à des événements environnementaux, mais aussi culturels ou sur le patrimoine.
 -

Résolution 2 : *L'Assemblée Générale donne quitus à l'unanimité au Président pour le rapport moral.*

Dossier TGV géré par Martine Lafond

- A notre demande nous obtenons la réunion du 9 juillet 2024
 - Annonce de l'étude de faisabilité sur la réduction de la vitesse des TGV par M. Chatard, directeur territorial de Bourgogne Franche Comté.
- Le rendu de l'étude de faisabilité qui était prévu fin 2024 n'a été réalisé que le 18 juin 2025.
- Deux conclusions fortes :
 - La réduction de la vitesse n'a pas d'effet sur le nombre de trains qui peuvent circuler sur la LGV dans le cadre de la nouvelle signalisation.
 - Le système de signalisation ERTMS ne sera opérationnel qu'en 2030 lorsque tous les trains seront équipés. Avec la signalisation actuelle, 2 vitesses sont possibles : 220 km/h et 160.
- Article dans le bulletin municipal de Cluny (janv 2025)



TGV : 1mn 30 pour le bien-être des Clunisois

Deux associations, *CHUT+S : Cluny et ses Habitants Unis pour un TGV Plus Silencieux* et l'*Association de Protection du Val Lamartinien et du site de Cluny*, se mobilisent depuis plus de 30 ans pour une protection contre les nuisances sonores engendrées par le passage du TGV. Si les trains sont aujourd'hui moins bruyants qu'avant, ils sont en revanche plus nombreux : 40 en 1981, 220 aujourd'hui, et peut-être 300 en 2030. Non prévue au moment de la construction de la ligne, l'installation de murs anti-bruits reste difficile, très chère et pas efficace partout (le bruit monte par exemple en Bel Air). La solution de réduire la vitesse des trains de 270 à 180 km/h, au moment du passage à Cluny, diminuerait les nuisances de 5 décibels. Un impact minime sur le trafic (seulement 1mn30 supplémentaire sur le trajet Paris-Lyon) et des effets significatifs sur le bien-être et la santé des riverains. Les élus de la Ville et de la Communauté de communes du Clunisois ainsi que la Sénatrice Marie Mercier se sont montrés favorables à cette proposition. Ils l'ont défendue lors d'une réunion en mairie à laquelle participait Maxime Chatard, le directeur territorial de SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté. Celui-ci a annoncé qu'une étude de faisabilité serait réalisée rapidement. À suivre...

● Plus d'informations : apvlc.org

-
- Suite à la réunion du 18 juin, nous demandons à la SNCF de ralentir tout de suite les trains à 220 km/h puisque 160 km/h poserait avec la signalisation actuelle des problèmes de flux.

Résolution 3 : *Si le dialogue en cours avec la SNCF ne débouche pas sur un accord, l'Assemblée Générale autorise le Président et le V/Président à ester en justice pour des motifs particuliers attachés au site de Cluny ou pour tout autre disposition qui serait discriminatoire.*

Dossier SCoT géré Christophe JUVANON

- Nous avons rencontré le commissaire enquêteur et nous lui avons remis nos commentaires et suggestions. Ceux-ci sont en concordance avec le CGEDD.
- Le CGEDD, Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable recommande :
 - D'ajuster les prévisions démographiques
 - De renforcer l'ambition en matière de mobilité
 - De mieux protéger les ressources naturelles

Dossier Energies renouvelables géré par Yves DURAND

Un sujet que nous traitons en lien avec d'autres associations et collectifs de la Saône et Loire.

Notre participation à la CDNPS où certains projets sont examinés nous permet de prendre position.

La préférence en S&L pour le solaire par rapport à l'éolien a été actée par les communes.

Nous restons vigilants suite à l'annonce d'une opération de porte-à-porte, qui va se dérouler pendant 3 jours, à Tramayes, Matour et St-Pierre le Vieux

Travaux d'élargissement de la RCEA géré par Alain VISEUX

Le tronçon du Col de Vaux va prendre 2 ans de retard. Aucune déviation sur la départementale étant possible, cela complique considérablement le chantier.

2 sur 3 de nos interlocuteurs de la DREAL ont changé. Il faut recréer des liens forts avec cette nouvelle équipe.

Dossier Antenne Berzé la Ville géré par Christian Doumet

CELLNEX : une société qui ne paye pas ses loyers

Une antenne de 30mètres de haut

Une grande quantité d'antennes relais dans le secteur



Chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville classée Monument Historique en 1893 à 600 mètres

Ecole de Berzé-la-Ville 70 élèves en maternelle et en primaire à 600 mètres

Village de Berzé-la-Ville : Village remarquable, une église romane, deux châteaux, des fours à gypse... une étoile au guide vert Michelin. A 600 mètres

Premières habitations : Plusieurs maisons à 100 mètres, un hameau à 400 mètres, un lotissement en construction à 600 mètres.

Maison de naissance d'Alphonse de Lamartine et village de Milly-Lamartine à 800 mètres.

Dossier Communication géré par Louis Nicolas Doumet

Notre nouveau site : <https://apvlc.org/>

Nos positions formalisées

L'APVLC sur HelloAsso pour adhérer ou donner en ligne

Une page Facebook Soutiens de l'APVLC à d'autres associations ou collectifs

L'APVLC citée dans 5 articles de presse

Appel à candidatures

- Une nouvelle candidature : Sylvain Mallié-Arcelin. Bienvenue à Sylvain !
- Pas de démission.

Le bureau continue dans sa forme actuelle jusqu'au 3 octobre 2025, date du prochain CA

Le CA est composé comme suit :

- Yves Durand Président : Energies
- Alain Viseux Vice-Président en charge RCEA / routes et mesures acoustiques
- Denis Lafond Trésorier, Nature Paysage et Site
- Martine Lafond : Présidente de CHUT+S, TGV et 5G
- Henri Belouze, Vice Trésorier
- Philippe Lapray : 5G, Nature et Santé
- Christophe Juvanon, Carrières et PLU
- Christian Doumet : communication, PLU et CDAC
- Louis Nicolas Doumet : Site informatique et communication

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance de sa participation

Le Président : Yves Durand
Lafond

Le Trésorier : Denis

Urs du f

(H)